

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20241010-DEL10102024-098-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024

DATE DE CONVOCATION
03 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
03 OCTOBRE 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, M. Pascal LEMAITRE, Mmes Béatrice HEUVELINE, Lydie LEBLOND, Claire TANGY, M. Didier LEGRAND, Fabien GESLOT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Catherine de la HOUGUE, M. Joël FRANCOIS, *Mme Sophie Lefranc*.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme Lynda LEVERD qui donne procuration à M. Arnaud MAHÉ.
Mme Micheline CAVÉ qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Bernard GERARD qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR

Monsieur Denis MARTIN a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Procurations : 07
Votants : 24

DEL10102024/098.

**ACQUISITION OU PREEMPTION LOGEMENT
2 RUE DES ECOLES**

Monsieur RAULT informe l'assemblée qu'une réflexion globale sur l'aménagement du bourg de Lingreville et sur la requalification d'une partie de ses commerces et services avait été sollicitée auprès du CAUE de la Manche en 2009, notamment pour en faciliter et sécuriser l'usage par les piétons.

Le projet du CAUE nécessitait des acquisitions foncières dont la maison du 2 rue des Écoles aujourd'hui en cours de cession pour un montant de 150 000 €.

Les élus doivent se prononcer sur son droit de préemption urbain ou sur une éventuelle acquisition en direct en accord avec les propriétaires actuels.

Si les conseillers semblent majoritairement séduits par le projet présenté (cheminement piéton sous arcade), ils craignent que le montant de l'investissement (acquisition + travaux) affecte le budget principal au regard des travaux en cours ou à réaliser rapidement.

Les élus décident de passer au vote.

Après avoir délibéré, les élus à la majorité des votants :

- 3 votes contre
- 6 abstentions
- 15 pour

- Décident de préempter la maison sise "2 Rue des Écoles" pour un montant de 150 000 €uros ou d'acquérir en direct en accord avec les propriétaires actuels pour ce même montant.
- Décident, pour financer le projet, de procéder à la vente de biens communaux après analyse des opportunités.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire



Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Denis MARTIN